Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald,** déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
4030043	13005551	20056414	Salopette homme de haute visibilité

Matière principale fluorescente :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200773	HV-jaune	50% coton / 50% polyester

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200135	anthracite	65% polyester / 35% coton

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :
	9920	argenté	Tissu 70mm

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées
EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,
EN ISO 20471:2013/A1 - Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences (classe 2),

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° ZH605 157147, valable jusqu'au 15.07.2024,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Lieu et date :

Sumiswald, le 02.09.26

ALBIRO SA

Lukas Loosli
Direction

Karin Spahr
Technicien du vêtement